



# Aide-mémoire

## Terrains de gazon synthétique : procédure de candidature

Dans le sillage de l'Euro féminin de football 2025, le canton de Berne, représenté par le Centre de compétences pour le sport de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires, entend promouvoir la pratique du sport féminin et, plus généralement, l'activité physique. Les grandes manifestations de ce genre offrent en effet la chance de laisser derrière elles un héritage. Aussi, le canton de Berne lance diverses mesures visant à y parvenir.

L'une d'entre elles est la mise à disposition de terrains mobiles de gazon synthétique. Le but est de pallier le manque d'infrastructures dans les communes bernoises. Pour ce faire, le Centre de compétences pour le sport fait l'acquisition de dix terrains mobiles de gazon synthétique. Ceux-ci sont mis gratuitement à la disposition de communes intéressées, afin de rendre utilisables des infrastructures extérieures pour des entraînements en hiver (p. ex. terrains en revêtement dur, terrains de beach-volley ou « terrains rouges »), voire en été (p. ex. patinoires artificielles), et ce, sans que des travaux supplémentaires soient nécessaires.

### Procédure de candidature

Les terrains mobiles de gazon synthétique sont réservés exclusivement aux communes bernoises. Les communes intéressées peuvent déposer leur candidature par écrit (max. un terrain de gazon synthétique par commune).

Les communes ont la possibilité de s'associer pour déposer une candidature conjointe pour un terrain mobile. Elles décident ensemble laquelle d'entre elles assumera, à titre de bénéficiaire principale, la responsabilité générale pour les aspects administratifs et opérationnels. Une candidature conjointe doit comporter les noms de toutes les communes impliquées (nom, adresse, contact et adresse électronique).

Les documents suivants doivent être remis par les communes intéressées :

1. Formulaire de candidature, y c. plans d'occupation
2. Lettre de motivation, y c. emplacement envisagé (extrait de carte)

#### 1. Formulaire de candidature

Veillez remplir le formulaire de candidature de manière exhaustive et conforme à la vérité.

➤ Le fichier doit être intitulé « Candidature – Nom de la commune ».

De plus, veuillez remettre les plans d'occupation (d'une semaine type pour les saisons estivale et hivernale) pour chacune des installations énumérées dans le formulaire de candidature.

➤ Les plages horaires occupées par des équipes exclusivement féminines doivent être explicitement marquées comme telles.

➤ Les plans d'occupation doivent être regroupés dans un document PDF intitulé « Plans d'occupation – Nom de la commune ». L'ordre et la désignation des plans d'occupation doivent correspondre à ceux des installations énumérées dans le formulaire de candidature.

## **2. Lettre de motivation**

Veillez rédiger un texte en abordant au moins les points suivants (max. 7000 signes, espaces comprises).

### Besoin

Pourquoi la commune a-t-elle besoin d'un terrain de gazon synthétique ?

- Contexte en lien avec les installations sportives
- Défis, p. ex. manque d'infrastructures
- Situations particulières
- Avantages et utilité
- Perspectives, p. ex. fonder une équipe féminine supplémentaire
- Conclusion

### Encouragement du sport féminin

Dans quelle mesure l'obtention d'un terrain mobile de gazon synthétique contribuera-t-elle sensiblement à encourager le sport féminin ?

- Mesures d'encouragement déjà mises en place
- Mesures d'encouragement prévues, p. ex. plages horaires fixes pour les sportives à l'heure souhaitée
- Objectifs à court, moyen et long terme

### Emplacement envisagé

Quelles conditions caractérisent l'emplacement envisagé ? Est-il prévu d'installer le terrain à plusieurs emplacements ou à cheval sur plusieurs communes ? Si oui, veuillez le préciser.

- Situation géographique, y c. extrait de carte
- Accessibilité
- Vestiaire et éclairage (en particulier de nuit)
- Période d'utilisation prévue sur l'année
- Emplacements différents en fonction de la saison (été/hiver)

### Inauguration

- Prévoyez-vous une fête pour l'inauguration du terrain ?

## **Critères d'évaluation**

Les candidatures seront évaluées notamment sur la base des critères suivants.

### Statu quo et besoin

- Gravité du manque d'installations sportives
- Défis et conséquences qui en résultent
- Urgence du besoin
- Utilité potentielle d'un terrain de gazon pour l'encouragement du sport et de l'activité physique en général

### Encouragement du sport féminin

- Mesures d'encouragement pour le sport féminin : aspects qualitatifs
- Mesures d'encouragement pour le sport féminin : aspects quantitatifs

### Emplacement envisagé

- Potentiel d'utilisation résultant de la période d'utilisation prévue et de l'éclairage
- Situation centrale et accessibilité

La répartition régionale au sein du canton de Berne sera prise en compte à titre secondaire lors de l'attribution des terrains de gazon synthétique.

## Conditions

En déposant sa candidature, la commune accepte les conditions suivantes.

- La commune est disponible entre mai et octobre 2025 pour la livraison et l'installation du terrain (accord préalable requis entre le fournisseur et la commune).
- La commune dispose des ressources humaines nécessaires pour les travaux de montage et de démontage ultérieurs et pour l'entretien du terrain de gazon synthétique, ou dispose de moyens financiers suffisants pour recourir à des prestataires externes pour ce faire.

La commune bénéficiaire doit garantir qu'avec l'obtention d'un terrain mobile de gazon synthétique, le sport féminin sera encouragé sur le long terme et dans une large mesure.

- Dans le cadre de l'attribution définitive, le Centre de compétences pour le sport se réserve le droit d'exiger de la part de la commune bénéficiaire un plan relatif aux mesures d'encouragement.
- Pendant cinq ans après l'obtention du terrain mobile de gazon synthétique, la commune bénéficiaire remet un rapport annuel au Centre de compétences pour le sport, dans lequel elle fournit un compte rendu sur l'utilisation et l'occupation du terrain (par les filles et les femmes, et en général), sur le statu quo et sur les mesures d'encouragement du sport féminin. Le rapport doit aussi indiquer les défis et les particularités.

Le canton de Berne œuvre à ce que sa population puisse pratiquer du sport dans un environnement sain et propre.

- Si elle reçoit un terrain mobile de gazon synthétique, la commune bénéficiaire s'engage à imposer une interdiction de fumer sur et autour du terrain. L'interdiction doit être indiquée de manière bien visible au moyen de bannières ou de pancartes.
- Les bannières et les pancartes peuvent être commandées gratuitement auprès du Centre de compétences pour le sport (produits cool&clean).

## Délais

Quoi ?	Quand ?
Publication des informations de candidature	10 février 2025
Délai pour remettre la candidature	21 mars 2025 à 18 h 00
Évaluation des candidatures reçues	Jusqu'au 18 avril 2025
Signature de la convention et définition de la date de livraison	En accord avec la commune bénéficiaire
Livraison et première installation	Entre mai et fin octobre 2025, en accord avec la commune bénéficiaire

**Les dossiers de candidature doivent nous parvenir d'ici le 21 mars 2025 à 18 h 00 par courriel à l'adresse [sport.bsm@be.ch](mailto:sport.bsm@be.ch).**

Les candidatures hors délai ne seront pas retenues. Elles ne seront ni consultées ni rejetées explicitement.

## Renseignements complémentaires

### Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne

Centre de compétences pour le sport  
Papiermühlestrasse 17v, case postale  
3000 Berne 22

Tél. : 031 636 05 40

[sport.bsm@be.ch](mailto:sport.bsm@be.ch), [www.be.ch/sport](http://www.be.ch/sport), WEURO25